

**Contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle entre SUDDEN THÉÂTRE et  
la Commune de Sainte-Geneviève-des-Bois**

Décision N° 2026 - 74

**LE MAIRE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2122-22,

« **VU** la délibération n° 26-46 du 3 avril 2026 par laquelle l'assemblée délègue au Maire ses attributions pour la durée de son mandat, pour les matières mentionnées aux alinéas 1 à 31 inclus, hormis les 25, 28 et 30 de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales. »

**CONSIDERANT** la volonté de la Municipalité de développer des initiatives culturelles,

**VU** la proposition de Madame Laurence Lutz, agissant pour le compte de SUDDEN THÉÂTRE en qualité d'Administratrice Générale, de programmer le spectacle « J'ai 8 ans et je m'appelle Jean Rochefort », le vendredi 26 février 2027 à 20h30, salle Gérard Philipe, pour un montant de 4 793.98€ T.T.C.,

**DECIDE,**

**DE SIGNER** le contrat de cession avec la société **SUDDEN THÉÂTRE** pour le spectacle précité,

**D'AUTORISER** le règlement des dépenses afférentes, et notamment :

- Le règlement des droits d'auteurs autres organismes concernés

**IMPUTATION** à la fonction 316, articles 6042 et 65818 par prélèvement au Budget Communal.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal, à sa plus prochaine séance, de la présente décision.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois,

Le 8 avril 2026.



**Frédéric PETITTA**  
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois  
Président de Cœur d'Essonne Agglomération

